

Décision

Générale

colonial

Décision n° 429 09/04/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 avril 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de huit mois (8), à passer à Ambilobe (Diégo-Suarez)-Madagascar, est accordé à M. Daher Gouled, secrétaire comptable contractuel au Service Judiciaire. Une réquisition de passage par première occasion maritime Djibouti-Diégo-Suarez et une réquisition par voie de terre Diégo-Suarez-Ambilobe seront délivrées à l'intéressé qui voyagera accompagnée de son épouse et de ses quatre enfants âgés respectivement de 8, 6, 4 et 1 ans (groupe IV).